



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE APPRENTISSAGE 25 JUIN 2024

Focus- Mobilité des apprentis

Marianne KOSZUL

Chargée de mission mobilité internationale des alternants , DGEFP

Le statut des alternants pendant la mobilité

- La durée maximale de la mobilité est de la moitié de la durée totale du contrat d'apprentissage, dans la limite d'un an
- Pendant la période de mobilité, l'apprentissage n'est pas obligatoire
- L'apprenti est accueilli dans une ou plusieurs structures à l'étranger
- Le choix du statut pendant la mobilité relève de la relation contractuelle. Il y a deux possibilités :
 - Soit l'apprenti est mis à disposition de l'entreprise ou de l'organisme de formation à l'étranger. L'exécution du contrat d'apprentissage est maintenue. L'apprenti perçoit notamment son salaire et bénéficie de la protection sociale salariée de façon inchangée.
 - Soit le contrat d'apprentissage est mis en veille. L'entreprise ou l'organisme de formation à l'étranger devient seul responsable des conditions d'exécution du travail de l'apprenti.
- Une convention doit être conclue pour préciser les conditions de mise en œuvre de la mobilité

Le système de conventionnement

- ❑ Les conditions de mise en œuvre de la mobilité de l'alternant à l'étranger sont prévues par une convention conclue entre les parties au contrat d'apprentissage, le CFA / OF en France et la structure ou les structures d'accueil à l'étranger.
- ❑ Les modèles de convention sont fixés par les arrêtés du 22 janvier 2020
 - modèle de convention de mise à disposition
 - modèle de convention de mise en veille
- ❑ Le CFA / OF en France est le principal interlocuteur des différentes parties prenantes et coordonne l'ensemble de la démarche

Simplification à venir du système de conventionnement

La loi du 27 décembre 2023 introduit une dérogation à ce principe de quadripartisme, en permettant de conclure la convention de mobilité sans la signature de l'entreprise ou la structure d'accueil à l'étranger. Les parties à la convention de mobilité seront l'apprenti, l'employeur en France et le CFA français.

1er cas

La mobilité se déroule dans un organisme de formation d'accueil établi dans ou hors de l'Union européenne

Le CFA français doit avoir conclu une convention de partenariat avec l'organisme de formation établi à l'étranger.

2ème cas

La mobilité est effectuée au sein d'une entreprise à l'étranger

Il faut que l'apprenti bénéficie, conformément aux engagements pris par l'employeur de l'État d'accueil, de garanties, notamment en termes d'organisation de la mobilité et de conditions d'accueil, équivalentes à celles dont il aurait bénéficié en application de la convention conclue avec l'entreprise à l'étranger. La liste de ces garanties sera fixée par voie réglementaire.

La protection sociale pendant la mobilité

- ❑ Instruction interministérielle n° DSS/DACI/2020/42 du 15 mai 2020 relative aux modalités de mise en œuvre de la couverture sociale garantie aux apprentis et bénéficiaires de contrat de professionnalisation partant en mobilité dans un État membre de l'Union européenne en vertu des articles L. 6222-42 et L. 6325-25 du code du travail

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-06/ste_20200006_0000_0036.pdf

- ❑ Renseignements auprès du Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale

Leslie REDONNET

*Chargée de Mission Alternance Formation en Nouvelle Aquitaine, Opco
mobilité*

OPCO MOBILITÉS, VOTRE PARTENAIRE ALTERNANCE

Opérateur de compétences des secteurs de la mobilité

OPCO Mobilités, constitué au 1er avril 2019, est mandaté par les partenaires sociaux de 17 branches pour mettre en œuvre et décliner leur politique de formation et de GEPP.

Branche
Agences de voyages et de tourisme guides accompagnateurs
Distributeurs conseils hors domicile-grossistes en boissons
Manutention ferroviaire et travaux connexes
Transport ferroviaire
Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
Ports et manutention portuaire
Ports de plaisance
Remorquage maritime - Officiers
Remorquage maritime - Naviguant d'exécution

Branche
Transports maritime - Personnel sédentaire
Transport et services maritimes - Officiers
Groupement des armateurs de services de passages d'eau - Personnel navigant
Transport maritime-Personnel navigant d'exécution
Transport en navigation intérieure
Services de l'automobile
Transports publics urbains de voyageurs
Transports routiers et activités auxiliaires du transport

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

LES MISSIONS D'OPCO MOBILITÉS

OPCO Mobilités, fortement structuré par une logique interbranche en termes de proximité de métiers, d'emplois et de compétences, permet par la formation, la convergence de l'ensemble des acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée.

Les missions d'OPCO Mobilités sont ainsi de :

Développer les synergies des acteurs de la mobilité pour apporter aux branches professionnelles concernées l'appui technique qu'elles attendent ;

Alimenter l'observatoire des métiers ;

Assurer le financement et la promotion de l'apprentissage selon les politiques et niveaux de prise en charge définis par les branches ;

Contribuer à l'intégration durable des apprentis et réduire les ruptures

Assurer un service de proximité et renforcer nos partenariats qualitatifs avec les CFA

OPCO MOBILITÉS REPRÉSENTE UN PÉRIMÈTRE DE :

 **139 870** entreprises

 **1 668 000** salariés

92 829 alternants

Rapport d'activité 2022

L'ACCOMPAGNEMENT D'OPCOMOBILITES A LA MOBILITE

OPCO Mobilités a la volonté depuis sa création de favoriser le développement de la mobilité et l'accompagnement des CFA pour ce développement

Deux forfaits obligatoires sont mis en place :

Les frais de mobilité européenne □ 1200 €

Les frais de mobilité internationale □ 1500 €

Forfaits qui supportent les frais d'organisation des CFA pour la mise en œuvre de la mobilité (liés au poste de référent mobilité, contacts avec les référents internationaux, déplacements éventuels...)

Prise en charge de la mobilité des apprentis DOM vers la métropole ou les territoires d'outre-mer à hauteur de 1200€ (un trajet aller-retour, frais de repas et d'hébergement...)

Les pièces indispensables pour le financement : le cerfa, la convention de formation stipulant le montant des frais, la convention de mobilité

<https://www.cfadock.fr/Home/Majorations>

Sylvain SCHERPEREEL

*INGÉNIEUR DE PROMOTION SUR LE SECTEUR DE L'EFP,
AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION FORMATION*



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme phare de l'UE qui soutient les projets de **mobilité** et de **coopération** dans le domaine de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Entre 2014 et 2020, il a financé la mobilité



de plus de
4 millions
d'Européens,

dont
740 000
au départ de la France,

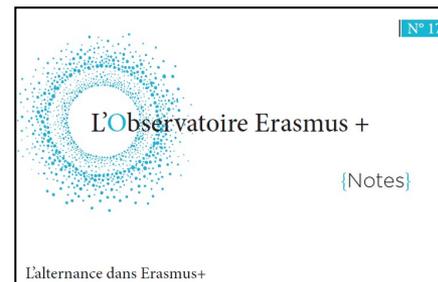
et la création de près de
25 000
projets européens de partenariats.

Pour la période 2021-2027,

grâce à un budget renforcé de
28 milliards €
(+ 80 % par rapport
à 2014 - 2020),

Erasmus + envisage de
soutenir la mobilité de
10 millions
d'Européens

et d'apporter
des solutions
innovantes et durables
aux **grands défis actuels.**





MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Les bénéfices des mobilités Erasmus+ pour les apprentis



Développement
personnel



Compétences
transversales



Compétences
linguistiques



Compétences
techniques



L'Observatoire Erasmus+

{Notes}

La mobilité européenne et internationale des jeunes
Analyse de l'enquête Génération 2017 (Céreq)

Céreq Génération N° 21

Les Notes de l'Observatoire n°21: Analyse des données issues de l'enquête du CEREQ sur la génération 2017, s'intéressant aux personnes sorties de formation initiale en 2017 et à leur parcours sur les 3 années suivantes.

Emploi

Les sortants mobiles accèdent
**plus rapidement à leur
premier emploi**
(4,1 mois contre 5,5).



Ils sont **moins longtemps
au chômage** (5,9 mois
contre 9 mois pour les
sortants non mobiles).

L'analyse des trajectoires d'accès à l'emploi pour
les sortants de l'enseignement supérieur montre
que ceux qui ont réalisé une mobilité accèdent **plus
rapidement et plus durablement** à l'emploi;
ils sont également **moins souvent dans une
situation de chômage persistant ou récurrent.**





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les bénéfices des mobilités Erasmus+ pour les entreprises



{notes}
en partenariat avec pluricité

N°15

La participation des entreprises
au programme Erasmus + : motivations et apports

UN NOMBRE SIGNIFICATIF D'ENTREPRISES FRANÇAISES IMPLIQUÉES DANS ERASMUS +, PRÉSENTANT DES PROFILS VARIÉS

Un nombre significatif d'entreprises
françaises mobilisées
sur le programme Erasmus +



4 423

entreprises
mobilisées dans
l'accueil de
stagiaires européens
depuis 2018



96

entreprises
mobilisées dans
des projets de
coopération
Erasmus + depuis
2014

Des profils d'entreprises
extrêmement variés

- > **En termes de secteur d'activité** : de nombreux secteurs de l'économie représentés (hôtellerie-restauration, agriculture, industrie, services...);
- > **En termes de tailles d'entreprises** : une majorité de PME/TPE, mais également de très grandes entreprises représentées;
- > **En termes de localisation** : des entreprises issues de toutes les parties du territoire national.

Les principales motivations à l'accueil d'un stagiaire Erasmus +

- > Dynamiser son équipe avec un profil curieux et volontaire, issu d'un autre pays européen
- > Profiter de certaines compétences difficiles à trouver, notamment linguistiques

Les bénéfices de l'accueil d'un stagiaire Erasmus +

- > Des stages qui se déroulent généralement bien, et présentent peu de contraintes
- > Une expérience riche sur le plan humain
- > Une contribution non négligeable à l'activité de l'entreprise



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté

Égalité

Fraternité